



## ENTENTE DE SERVICE

**IMPORTANT : AVANT DE CONSULTER OU D'UTILISER LES SERVICES, VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES CONDITIONS COMPRIS DANS LA PRÉSENTE ENTENTE DE SERVICE (« EDS »), AINSI QUE LES AUTRES DOCUMENTS QUI FONT PARTIE DE L'ENTENTE (TEL QUE DÉCRIT CI-DESSOUS), CAR ILS RÉGISSENT VOTRE CONSULTATION ET VOTRE UTILISATION DES SERVICES. COLLIGERES NE CONSENT À VOUS FOURNIR LES SERVICES QUE SI VOUS ACCEPTEZ TOUTES LES CONDITIONS COMPRIS DANS LA PRÉSENTE ENTENTE. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LES CONDITIONS DE LA PRÉSENTE ENTENTE, VOUS N'ÊTES PAS AUTORISÉ À UTILISER OU À RECEVOIR DE QUELQUE AUTRE FAÇON CES SERVICES ET VOUS ÊTES TENU DE METTRE FIN AU PROCESSUS D'ABONNEMENT À CES SERVICES, DE FERMER VOTRE NAVIGATEUR ET DE NE PAS COMMANDER OU D'UTILISER LES SERVICES.**

**LA PRÉSENTE EST UNE ENTENTE ENTRE VOUS, LE BÉNÉFICIAIRE, ET LE PAYEUR DES SERVICES TELS QU'ILS SONT IDENTIFIÉS DANS LE CADRE DU PROCESSUS D'ABONNEMENT AUX SERVICES DE COLLIGERES (LE « BÉNÉFICIAIRE ») ET LES SOLUTIONS COLLIGERES INC., DONT LES BUREAUX SONT SITUÉS AU 2415, AVE GÉRARD-LEDUC, TERREBONNE (QUÉBEC), CANADA J6Y 1V9 (« COLLIGERES »). SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS CES CONDITIONS, VEUILLEZ NE PAS CLIQUER SUR « J'ACCEPTE », FERMER VOTRE NAVIGATEUR ET NE PAS COMMANDER DE SERVICES. AUX TERMES DE LA PRÉSENTE ENTENTE, COLLIGERES ET LE BÉNÉFICIAIRE SONT INDIVIDUELLEMENT APPELÉS UNE « PARTIE » ET COLLECTIVEMENT, LES « PARTIES ».**

Seul un représentant autorisé du Bénéficiaire peut signer la présente Entente. Si vous êtes un particulier qui concluez la présente Entente au nom d'une entité juridique, vous déclarez et garantissez que vous êtes autorisé à lier cette entité à la présente Entente. Si vous n'y êtes pas autorisé, ni vous ni cette entité ne pouvez accepter la présente Entente ni utiliser les Services.

ET C'EST POURQUOI, en contrepartie des promesses, ententes et engagements mutuels énoncés dans la présente Entente et de toute autre contrepartie de valeur, dont la réception est reconnue aux présentes, les parties conviennent de ce qui suit :

### **1. DÉFINITIONS**

Les mots et les expressions suivants, qu'ils soient utilisés dans cette Entente ou dans son préambule, se définissent, sauf disposition contraire expresse ou incompatibilité du contexte, comme suit :

« **Actifs de propriété intellectuelle de Colligeres** » signifient les brevets, marques de commerce, droits d'auteur, secrets commerciaux et autres droits de même nature de Colligeres inhérents à une licence provenant d'une tierce partie;

« **Code civil** » signifie le *Code civil du Québec*, tel que modifié de temps à autre;

« **Compte** » signifie le compte créé par Colligeres lié à l'achat ou à l'abonnement aux Services par le Bénéficiaire et l'utilisation qu'il en fait.

« **Concurrent de Colligeres** » signifie une entreprise offrant à des tierces parties des services similaires aux Services offerts par Colligeres;

« **Durée du contrat** » est définie à l'article 5.1 ci-dessous.

« **Entente** » signifie, collectivement et avec ses modifications et mises à jour, i) la présente EDS, ii) tous les documents qui y sont intégrés par renvoi et, iii) le cas échéant, leurs pièces jointes respectives;

« **Jour ouvrable** » signifie tout autre jour que les samedis, les dimanches et les jours fériés dans la province du Québec;

« **incluent** », « **incluant** », « **comprend** » ou « **comprennent** » signifient « incluent sans limitation », « incluant sans limitation », « comprend sans limitation » et « comprennent sans limitation », respectivement.

« **Personne** » signifie toute personne physique, personne morale, société en nom collectif, société en commandite, coentreprise, association sans personnalité morale ou autre organisation, fiducie, fiduciaire, liquidateur testamentaire, administrateur ou liquidateur, organisme de réglementation, gouvernement ou organisme ou autorité gouvernementale, sans égard à sa désignation ou à sa constitution, qu'il s'agisse ou non d'une entité juridique;

« **Plan de Services** » a le sens qui est donné à l'article 3 ci-dessous;

« **Services** » signifie les services qui vous sont fournis à distance par Colligeres, comme SharePoint®, l'hébergement Web, le Serveur privé virtuel, l'hébergement Exchange, les services CRM, la messagerie protégée, les Services en ligne Microsoft (tels que définis ci-après), le service Cloud PBX et les autres services pouvant être offerts par Colligeres de temps à autre, à la demande du Bénéficiaire et tels que décrits plus en détail dans l'Entente de niveaux de service de Colligeres;

« **Services en ligne Microsoft** » signifie les services en ligne, offerts par Microsoft®, ce qui peut inclure les logiciels Microsoft, incluant Office 365™;

« **Taxes** » signifie toutes les taxes à l'échelle nationale, provinciale et municipale, applicables sur la vente, l'usage, les biens et services, la valeur ajoutée, et toutes autres taxes, droits, frais, charges ou surtaxes similaires, qu'ils soient adoptés maintenant ou ultérieurement, quelle que soit la façon avec laquelle ils sont désignés, imposés sur ou en fonction de la prestation, de la vente ou de l'utilisation des Services.

« **Tiers fournisseurs** » signifie un tiers fournisseur de Services, y compris, sans limitation, Microsoft Corporation et ses filiales.

« **vous** », « **vos** » ou « **votre** » désigne le bénéficiaire et payeur des Services, tel qu'identifié lors du processus d'abonnement au Service.

*Microsoft SharePoint et Office 365 sont des marques de commerce déposées ou des marques de commerce de Microsoft Corporation aux États-Unis et/ou dans d'autres pays.*

## 2. CONDITIONS INTÉGRÉES

a) Les documents suivants sont accessibles à l'adresse <https://www.colligeres.com/fr/legal> ou en utilisant les liens hypertextes indiqués ci-dessous. Les documents suivants sont intégrés à la présente Entente par renvoi et en sont une partie intégrante. L'acceptation par le Bénéficiaire de la présente Entente constitue son acceptation des conditions intégrées dans ces documents.

<b>Documents</b>	<b>Ordre de priorité</b>
La présente Entente de service	1
<p><b>Pour les Services intégrant les logiciels de Microsoft :</b>            CONDITIONS DE LICENCE UTILISATEUR FINAL (voir l'annexe A jointe aux présentes),  <b>et</b> les termes du contrat de licence de Microsoft® pour le logiciel applicable intégré dans les Services :</p> <p>(en ligne : <a href="http://www.microsoftvolumelicensing.com/default.aspx">http://www.microsoftvolumelicensing.com/default.aspx</a>)</p> <p><b>Pour les Services intégrant les Services en ligne de Microsoft :</b>            CONTRAT MICROSOFT CLOUD            (en ligne : <a href="https://msdn.microsoft.com/fr-cad/partner-center/agreements">https://msdn.microsoft.com/fr-cad/partner-center/agreements</a>)  <b>et</b>, CONTRAT DE NIVEAU DE SERVICE POUR LES SERVICES EN LIGNE MICROSOFT (<i>Service Level Agreements (SLA)</i>)            (en ligne: <a href="http://www.microsoftvolumelicensing.com/DocumentSearch.aspx?Mode=3&amp;DocumentTypeId=37">http://www.microsoftvolumelicensing.com/DocumentSearch.aspx?Mode=3&amp;DocumentTypeId=37</a>)</p> <p><b>Pour les Services intégrant les logiciels ou les services d'un autre Tiers fournisseur :</b>            Les conditions de chaque contrat de licence pour les logiciels de tout Tiers fournisseur mis à votre disposition.</p>	2
Les Services du Bénéficiaire (accessible par le Portail administratif)	3
L'ENTENTE SUR LES NIVEAUX DE SERVICE DE COLLIGERES	4
LA POLITIQUE ANTIPOURRIEL DE COLLIGERES	5
LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DE COLLIGERES	6

Pour le service Cloud PBX : CONDITIONS DE SERVICE 911 CONDITIONS SUR L'ÉQUIPEMENT	
---	--

b) Colligeres peut, en tout temps, mettre à jour l'Entente ou tout autre document en faisant partie. Les versions alors actuelles de L'EDS et des documents susmentionnés pourront être consultés sur le site Web de Colligeres à l'adresse <https://www.colligeres.com/fr/legal> ou à tout autre endroit qu'indiquera Colligeres au Bénéficiaire. Le Bénéficiaire ne pourra continuer à utiliser les Services que s'il accepte les mises à jour apportées à l'Entente. Le Bénéficiaire doit réviser l'Entente et les documents qui en font partie à intervalles réguliers afin de s'assurer d'agir conformément à ces mises à jour. S'il refuse d'accepter l'une ou l'autre des mises à jour de l'Entente, le Bénéficiaire peut résilier l'Entente en avisant Colligeres à cet effet sans que cette dernière en court quelque responsabilité que ce soit.

c) L'ordre de priorité indiqué ci-dessus régit l'interprétation de la présente Entente et des documents énumérés ci-dessus dans tous les cas de conflit ou d'incompatibilité, sauf disposition contraire expresse contenue dans ces documents.

d) Pour les Services intégrant les logiciels de Microsoft ou les Services en ligne de Microsoft, les ententes pertinentes énumérées ci-dessus doivent être révisées à chaque nouvel abonnement pour les Services et à chaque modification des Services.

### 3. PRESTATION DE SERVICES

- a) Colligeres accepte de fournir au Bénéficiaire les Services qu'il a commandés et pour lesquels il a payés conformément aux termes de l'Entente et à condition que le Bénéficiaire respecte ceux-ci.
- b) Le Plan de Services est décrit dans le bon de commande créé à l'ouverture du Compte et il peut être consulté en tout temps à partir du portail web de Colligeres (le "Portail administratif") à l'adresse <HTTP://WWW.SHERWEB.COM/FR/ACCES-CLIENT> à l'aide des informations de connexion du contact administratif du Bénéficiaire. Le Plan de Services décrit les Services que le Bénéficiaire a sélectionnés et commandés, le coût de chacun des Services et le Durée du Contrat applicable, tels que définis ci-dessous.
- c) Colligeres est tenue de fournir des services de soutien technique au Bénéficiaire. De tels services doivent être fournis au Bénéficiaire en conformité et sujets aux conditions en vigueur applicables aux services. Le soutien technique actuel de Colligeres est offert 24 heures par jour, sept (7) jours sur sept (7), par téléphone, clavardage et courriel. Certaines offres de services de soutien technique pourraient exiger la conclusion d'une entente supplémentaire et/ou le versement de frais de service additionnels. Le Bénéficiaire accorde son consentement et son autorisation à Colligeres afin de permettre à celle-ci de surveiller à distance et d'enregistrer les appels en provenance et à destination de Colligeres en lien avec les Services, y compris aux fins de services de soutien, de formation et de contrôle de la qualité.

### 4. UTILISATION LÉGALE DES SERVICES

- a) Le Bénéficiaire accepte, en vertu des présentes, de faire un usage exclusivement interne et approprié des Services fournis par Colligeres et uniquement à des fins permises par les lois applicables. Le Bénéficiaire ne peut pas vendre, louer, prêter, héberger, donner en licence, publier, afficher, distribuer, ou autrement transférer ou rendre disponibles les Services à une tierce partie. Le Bénéficiaire est responsable envers Colligeres pour toute installation, utilisation, copie, accès ou distribution non autorisée des Services par une tierce partie.
- b) Le Bénéficiaire doit suivre les bonnes pratiques reconnues dans l'industrie pour sauvegarder et maintenir le caractère confidentiel des données de ses utilisateurs finaux et le Bénéficiaire doit, en ce qui concerne les données de ses utilisateurs finaux, se conformer aux législations applicables relatives à la protection des données et de la vie privée.
- c) Le Bénéficiaire doit donner un avis suffisant et obtenir les consentements et autorisations nécessaires de ses utilisateurs finaux et de toute autre Personne qui fournissent des données à caractère personnel au Bénéficiaire, à Colligeres ou à des Tiers fournisseurs afin de permettre le traitement des données du Bénéficiaire, Colligeres ou des Tiers fournisseurs, ainsi qu'à leurs filiales respectives, tel que prévu par cette Entente.
- d) Colligeres et les Tiers fournisseurs peuvent collecter, utiliser, transférer, divulguer ou autrement traiter vos données et celles des utilisateurs finaux du Bénéficiaire, incluant les données à caractère personnel, tel que prévu dans la présente Entente ou dans tous documents intégrés aux présentes par renvoi. Colligeres et les Tiers fournisseurs peuvent faire parvenir directement des communications au Bénéficiaire ou à ses utilisateurs finaux en lien avec les termes de cette Entente ou tous documents intégrés aux présentes par renvoi ou avec l'opération ou la livraison des Services.
- e) Les Services ne doivent pas être utilisés dans toute demande ou situation où la défaillance des Services serait susceptible d'entraîner la mort d'une Personne ou des blessures corporelles graves, ou des dommages matériels ou environnementaux graves («**Utilisation à risque élevé**»). Le Bénéficiaire ne doit pas utiliser les Services pour toute Utilisation à risque élevé et le Bénéficiaire ne doit pas accorder le droit à un tiers d'utiliser les Services pour toute Utilisation à risque élevé. L'Utilisation à risque élevé n'inclut pas les fonctions qui ne sont pas des fonctions de contrôle, dont la défaillance n'entraînerait pas la mort d'une Personne ou des blessures corporelles graves, ou des dommages matériels ou environnementaux graves. Le Bénéficiaire accepte d'indemniser et de tenir indemne Colligeres et les Tiers fournisseurs de toute réclamation découlant de l'utilisation des Services en relation avec une Utilisation à risque élevé.
- f) En outre, le Bénéficiaire n'est pas autorisé à utiliser les Services si le Bénéficiaire est un Concurrent de Colligeres. Pour les bénéficiaires des Services en ligne Microsoft, les Services ne peuvent pas être utilisés à moins d'avoir accepté le Contrat Microsoft Cloud.
- g) Si l'utilisation des Services par le Bénéficiaire venait à enfreindre quelque loi, règlement ou clause de la présente section, Colligeres sera en droit de résilier immédiatement l'Entente et de poursuivre toute autre action ou recours permis par la loi ou par les présentes.

## 5. POLITIQUE DE DURÉE DU CONTRAT, DE RÉSILIATION ET D'ANNULATION

## 5.1 Durée du Contrat

La « **Durée du Contrat** » comprend la Durée initiale et celle de toute Période de renouvellement (chacune étant définie ci-dessous) :

- a. Durée du Contrat avec plan mensuel. Pour les plans mensuels, la « **Durée initiale** » est définie comme la période qui débute à l'occasion du premier de ces deux événements, soit lors du premier paiement du Bénéficiaire, soit au moment de l'exécution de la présente Entente, et se termine trente (30) jours plus tard. Les « **Périodes de renouvellement** » des plans mensuels sont définies comme la période de trente (30) jours débutant à la fin de la Durée initiale et chaque autre période de trente (30) jours subséquentes.
- b. Durée du Contrat prépayé d'un an. Pour les plans prépayés d'un an, la « **Durée initiale** » se définit comme la période qui débute à l'occasion du premier de ces deux événements, soit lors du premier paiement du Bénéficiaire, soit au moment de l'exécution de la présente Entente, et se termine après une période de douze (12) mois du calendrier. Les « **Périodes de renouvellement** » des plans prépayés d'un an sont définies comme la période de douze (12) mois débutant à la fin de la Durée initiale et chaque autre période de douze (12) mois subséquentes.
- c. Durée du Contrat avec plan à durée déterminée. Pour les plans à durée déterminée, la « **Durée initiale** » est définie comme la période qui débute à l'occasion du premier de ces deux événements, soit lors du premier paiement du Bénéficiaire, soit au moment de l'exécution de la présente Entente, jusqu'à la fin de la période durant laquelle vous avez accepté de vous conformer aux clauses de l'Entente, conformément au processus d'inscription de Colligeres. Les « **Périodes de renouvellement** » des plans à durée déterminée sont définies comme la période de douze (12) mois débutant à la fin de la Durée initiale et chaque autre période de douze (12) mois subséquentes.
- d. Renouvellement Automatique. La présente Entente sera renouvelée automatiquement à la fin de la Durée initiale et de chaque Période de renouvellement si elle n'est pas résiliée conformément à celle-ci, soit par le Bénéficiaire ou par Colligeres.

## 5.2 Résiliation par le Bénéficiaire pour quelque motif que ce soit et politique d'annulation

- a. Plan mensuel. Le Bénéficiaire peut, en tout temps, mettre fin à cette Entente pour quelque motif que ce soit, sous réserve d'un avis par écrit émis et reçu dans un délai de quinze (15) jours précédant la résiliation. La résiliation entrera en vigueur quinze (15) jours après la réception dudit avis. Si Le Bénéficiaire met fin à un plan mensuel pour quelque motif que ce soit avant la fin de la Durée du Contrat en cours, Colligeres ne sera pas dans l'obligation de rembourser les frais déjà payés et le Bénéficiaire doit assumer le coût du mois entier durant lequel la résiliation entrera en vigueur. Pour les plans dont le cycle de facturation est autre que mensuel, tel qu'un cycle de trois (3) mois ou de six (6) mois, le Bénéficiaire sera remboursé pour les mois inutilisés suivant celui de la date de résiliation. Dans tous les cas, seuls les mois complets peuvent être remboursés; aucun mois ne sera remboursé en partie.
- b. Contrat prépayé d'un an.
  - 1) Pour tous les Services avec contrat d'un an prépayé, incluant le Plan hébergement Web Débutant, le Bénéficiaire peut résilier l'Entente pour quelque motif que ce soit, sous réserve d'un avis écrit émis et reçu trente (30) jours avant la fin de la Durée du Contrat. Si Colligeres reçoit ledit avis écrit après la période de trente (30) jours nécessaire, mais avant la fin de la Durée du Contrat, le Bénéficiaire doit assumer des frais de 15,00 \$ pour

procéder à l'annulation ainsi que tous frais de résiliation anticipée qui peuvent être chargés à Colligeres par Microsoft pour les Services en ligne Microsoft commandés.

- 2) Si le Bénéficiaire résilie son Compte pour quelque motif que ce soit avant la fin de la Durée du Contrat, Colligeres ne remboursera aucuns frais payés d'avance et/ou si un renouvellement automatique de son Compte a eu lieu et que Colligeres n'a pas reçu l'avis écrit du Bénéficiaire dans les délais requis par les présentes, le Bénéficiaire serait chargé pour tous les mois encore impayés.
- c. Plan à durée déterminée. Le Bénéficiaire peut mettre fin à cette Entente pour quelque motif que ce soit, en tout temps, sous réserve d'un avis écrit émis et reçu quatre-vingt-dix (90) jours avant la date de résiliation. La résiliation entrera donc en vigueur quatre-vingt-dix (90) jours après la réception dudit avis. Si le Bénéficiaire résilie un tel plan pour quelque motif que ce soit avant la fin de la Durée du Contrat en cours, Colligeres ne sera pas dans l'obligation de rembourser au Bénéficiaire les frais déjà payés et le Bénéficiaire doit assumer la totalité du coût de la période de quatre-vingt-dix (90) jours précédant la date de résiliation.

### 5.3 Résiliation par Colligeres sans raison

- a. Colligeres peut résilier cette Entente sans avoir à fournir ni raison ni motif, sous réserve d'un avis de résiliation transmis par écrit ou par courriel à l'adresse électronique servant à l'administration du Compte du Bénéficiaire au moins trente (30) jours avant la date de résiliation.
- b. Plan mensuel. Pour les contrats à plan mensuel, si la date de résiliation a lieu avant la fin de la Durée du Contrat, Colligeres remboursera au Bénéficiaire les frais déjà encourus pour le mois au cours duquel se trouve la date de résiliation, ou bien n'exigera aucuns frais pour le mois durant lequel les Services prennent fin.
- c. Contrat d'un an prépayé. Si Colligeres résilie sans raison un contrat prépayé d'un an avant la fin de la Durée du contrat, Colligeres créditera, dans un délai ne dépassant pas les trente (30) jours suivant la date de résiliation, sur la carte de crédit liée au Compte du Bénéficiaire au moment de la résiliation, un remboursement équivalant aux frais d'hébergement prépayés pour le ou les mois restants à écouler après la date de résiliation, plus les frais du mois pendant lequel le contrat prendra fin, moins tous les frais dus et impayés au moment de la résiliation. Ce remboursement sera la seule et unique compensation du Bénéficiaire, et constituera la seule créance du Bénéficiaire à l'encontre de Colligeres pour la résiliation anticipée sans raison de votre Entente.
- d. Plan à durée déterminée. Si Colligeres résilie avant son terme un contrat à durée déterminée, Colligeres remboursera ou ne chargera pas le Bénéficiaire pour les frais applicables pour les mois inutilisés pour la Durée du contrat en cours.

### 5.4 Résiliation motivée

- a. Par le Bénéficiaire. Pour résilier son Compte en raison d'une violation substantielle par Colligeres des termes de cette Entente, le Bénéficiaire doit remettre par écrit au contentieux de Colligeres, conformément à l'article 15.12, les détails de la violation substantielle de Colligeres et accorder à Colligeres trente (30) jours pour remédier à une telle violation avant de résilier cette Entente. Le Bénéficiaire peut résilier cette Entente uniquement si Colligeres ne remédie par aux violations substantielles alléguées dans un tel délai de trente (30) jours.

- b. Par Colligeres. Colligeres peut résilier cette Entente et/ou un ou l'ensemble des Services qui sont offerts au Bénéficiaire pour les raisons suivantes :
- (i) immédiatement, si le Bénéficiaire télécharge ou tente de télécharger tout logiciel malveillant sur les serveurs de Colligeres en contravention de l'article 8.3 ci-dessous, ou en contrevenant de manière substantielle à la POLITIQUE ANTI POURRIELS de Colligeres;
  - (ii) si le Bénéficiaire ne remédie pas à toute autre contravention à cette Entente dans les quinze (15) jours après avoir été avisé d'une telle contravention, y compris, mais sans limitation, pour avoir manqué à son obligation d'effectuer un paiement à l'échéance ou de fournir et mettre à jour toutes les coordonnées de contact administratif et données de facturation du Bénéficiaire.
- c. En cas de résiliation motivée, Colligeres ne sera pas dans l'obligation de rembourser au Bénéficiaire les frais déjà payés. La résiliation motivée n'entraînera aucune quittance ni renonciation à aucuns frais dus à Colligeres selon les termes de cette Entente.

## 5.5 Après la résiliation

- a. La résiliation de la présente Entente n'entraîne aucune quittance ni aucune renonciation de quelques sommes que ce soit dues à Colligeres. En outre, les données ainsi que les paramètres du Compte du Bénéficiaire seront définitivement supprimés trente (30) jours après la date de résiliation, à moins que le Bénéficiaire ait, à ce moment, payé la totalité des sommes dues à Colligeres, incluant les dommages-intérêts. Ceci inclut le contenu des sites Web, les bases de données et les courriels.
- b. La conservation et la protection des données liées au Compte du Bénéficiaire avant la fin de cette période de trente (30) jours suivant la résiliation seront laissées à la responsabilité entière et exclusive du Bénéficiaire.

## 6. FRAIS, FACTURATION, TAXES

### 6.1 Frais

- a. Les frais initialement chargés au Bénéficiaire lors de la commande d'un Service (« **Frais applicables** ») s'appliqueront pour toute la Durée initiale du contrat ainsi que pour chaque Période de renouvellement de cette Entente, sujets au droit de Colligeres d'augmenter ces frais en tout temps sur avis écrit de trente (30) jours à l'avance, conformément à l'article 6.6 ci-dessous. En contrepartie des Services fournis aux termes de l'Entente, le Bénéficiaire doit payer à Colligeres les Frais applicables, ainsi que toutes les Taxes liées aux Services fournis. S'il advenait que des Taxes soient retenues sur un paiement versé à Colligeres, le Bénéficiaire augmentera le montant du paiement afin que le montant reçu par Colligeres soit le même que si des taxes n'avaient pas été retenues.

### 6.2 Facturation et modalités de paiement

- a. Colligeres enverra une facture mensuelle au Bénéficiaire pour tous les frais récurrents. Des frais uniques incluant les frais de retard, les frais de traitement de factures et les frais de renvoi de chèques peuvent s'appliquer en tout temps. Tout changement de plan ou d'option sera normalement facturé à l'intérieur d'une période de sept (7) jours. Aucun remboursement ou ajustement de facture ne sera transmis pour des frais uniques. Pour les frais

récurrents, aucun remboursement ou ajustement de facture ne sera accordé pour le mois en cours pour le passage du contrat vers un plan de classe moindre ou pour l'élimination d'une ou de plusieurs options.

- b. Le Bénéficiaire doit en tout temps fournir à Colligeres et tenir à jour ses coordonnées et les renseignements de sa carte de crédit et facturation dans le Portail administratif de Colligeres à l'adresse [HTTP://WWW.SHERWEB.COM/FR/ACCES-CLIENT](http://www.sherweb.com/fr/acces-client) à l'aide des informations de connexion du contact administratif du Bénéficiaire.

### **6.3 Paiement par carte de crédit**

- a. Colligeres n'enverra pas de facture au Bénéficiaire pour les paiements effectués par carte de crédit. Le Bénéficiaire pourra consulter et imprimer sa facture à l'aide du Portail administratif. Au début de chaque période de facturation, Colligeres appliquera les frais mensuels sur la carte de crédit qu'il a inscrite dans le Portail administratif.
- b. La mise à jour des renseignements concernant de la carte de crédit du Bénéficiaire relève de sa responsabilité. Si un paiement échoue, Colligeres enverra un avertissement à l'adresse courriel correspondant aux coordonnées de facturation du Bénéficiaire. Si, après quinze (15) jours, Colligeres n'arrive toujours pas à compléter le paiement provenant de la carte de crédit du Bénéficiaire, Colligeres pourra suspendre son accès à l'un ou à tous ses Services. Durant cette période de suspension, les données existantes reliées à son Compte ne seront pas affectées. Après trente (30) jours de défaut de paiement à compter du jour où la carte de crédit du Bénéficiaire a été initialement facturée, Colligeres aura le droit de résilier immédiatement l'Entente et de supprimer toutes les données du Bénéficiaire.

### **6.4 Paiement par chèque**

- a. Si le Bénéficiaire paye par chèque, Colligeres lui enverra préalablement une facture électronique chaque mois. Le Bénéficiaire peut consulter et imprimer sa facture à l'aide du Portail administratif. Les paiements par chèque doivent être reçus moins de quinze (15) jours après l'émission de la facture.
- b. Si un chèque du Bénéficiaire n'est pas honoré par son institution financière, des frais de gestion pour chèque non honoré lui seront débités, les frais correspondront au montant le plus bas entre cinquante dollars (50 \$) et le montant maximum légal.
- c. Dans l'éventualité où le Bénéficiaire n'effectuait pas son paiement, pour quelque raison que ce soit, dans les quinze (15) jours suivant l'émission de la facture, Colligeres pourrait suspendre l'accès à l'un ou tous les Services. Durant cette période de suspension, les données existantes liées à son Compte ne seront pas affectées. Après trente (30) jours de défaut de paiement à compter de la date où le paiement était exigible, Colligeres aura le droit, de résilier immédiatement l'Entente et de supprimer toutes les données du Bénéficiaire.
- d. Dans le cas où le paiement du Bénéficiaire ne parviendrait pas à Colligeres avant le quinzième (15<sup>e</sup>) jour du calendrier suivant l'émission de la facture, Colligeres aura le droit de charger au Bénéficiaire des frais de retard de paiement équivalant au montant le plus élevé entre (1) l'intérêt calculé au moindre de 18 % par année ou le taux maximum permis par la loi, ou (2) vingt-cinq dollars (25 \$).

- e. Dans le cas d'un chèque en retard ou non honoré, le Bénéficiaire pourrait être dans l'obligation de payer par chèque certifié, mandat poste ou par traite bancaire tout paiement subséquent, à l'entière discrétion de Colligeres.

### **6.5 Usage excessif**

- a. Il est de la responsabilité du Bénéficiaire de surveiller ses comptes et de limiter leur utilisation à l'intérieur des limites spécifiées de son plan, de sorte qu'ils ne nuisent pas aux activités des autres clients de Colligeres. Si l'utilisation du Bénéficiaire venait à excéder les limites prévues à son Compte ou que Colligeres ait raison de croire que l'utilisation du Bénéficiaire pourrait nuire aux activités des autres utilisateurs de Colligeres, le Bénéficiaire accepte que Colligeres puisse, à son entière discrétion :

- (i) débiter un montant correspondant à l'usage excessif sur la carte de crédit ou sur la prochaine facture; (ii) le faire passer à un plan supérieur ou augmenter les limites de son Compte afin de normaliser cette situation d'usage excessif;
- (iii) suspendre ou résilier le Compte du Bénéficiaire pour cause de violation de l'Entente.

- b. L'utilisation et les montants facturés pour usage excessif sont entièrement déterminés par les statistiques d'utilisation rassemblées par Colligeres. Les limites mensuelles d'utilisation de la bande passante ne peuvent être accumulées ou conservées d'un mois à l'autre. Le Bénéficiaire est responsable des nouveaux coûts et frais résultant du passage de son Compte à un plan supérieur ou d'une augmentation de ses limites.

### **6.6 Modification des Frais applicables**

Colligeres peut, de temps à autre et à son entière discrétion, hausser les Frais applicables au moyen d'un préavis de trente (30) jours civils, lequel peut être publié sur le site web de Colligeres, sur le Portail Administratif, ou envoyé par courrier électronique, au choix de Colligeres. Si vous continuez à utiliser les Services après la date d'entrée en vigueur de la hausse des Frais applicables, vous serez réputé avoir accepté cette hausse de prix. Si vous n'acceptez pas cette hausse des Frais applicables, vous devrez résilier le Service concerné dès que vous en serez avisé; cet avis de résiliation devra, toutefois, être reçu dans les trente (30) jours civils de la date de l'avis de la hausse de frais. Une telle résiliation sera considérée comme une résiliation sans motif de la part du Bénéficiaire et Colligeres n'aura pas l'obligation de rembourser au Bénéficiaire des frais qu'il aura déjà payés et le mois au cours duquel la date de résiliation a lieu lui sera facturé en entier. Dans le cas des plans qui ne sont pas facturés au mois, le Bénéficiaire sera remboursé pour les mois non utilisés après la date d'entrée en vigueur de la résiliation. Dans tous les cas, seuls des mois entiers seront remboursés, aucuns frais mensuels partiels ne seront remboursés. Ce remboursement constitue le seul et unique recours du Bénéficiaire et la responsabilité globale de Colligeres en ce qui concerne la résiliation de l'Entente.

## **7. PRODUITS ET SERVICES BETA**

### **7.1 Fourni « Tel quel »**

- a. Cette section ne s'applique qu'aux clients dont les Comptes sont basés sur des plans ou des plateformes expérimentaux « Beta ». L'Accord de niveau de service (SLA) ne s'applique pas aux plans et aux plateformes « Beta », et Colligeres n'a aucun engagement envers ceux-ci, ni envers les bases de données, le contenu de site Web ou le contenu de courriels étant reliés directement, indirectement ou autrement.
- b. TOUTE UTILISATION DE PLANS OU PLATEFORMES « BETA » SE FAIT AUX RISQUES ET PÉRILS DU BÉNÉFICIAIRE ET LE BÉNÉFICIAIRE EST FORTEMENT RECOMMANDÉ DE NE PAS UTILISER CES COMPTES POUR LA PRODUCTION OU LE TRAITEMENT DE DONNÉES SENSIBLES.

## **7.2 Mises à jour**

- a. Colligeres peut effectuer, à n'importe quel moment qu'elle jugera approprié ou nécessaire, une mise à jour logicielle des programmes « Beta ». Colligeres ne fait aucune représentation, ni ne garantit la compatibilité quant aux nouvelles versions des logiciels installés sur les programmes « Beta » avec la version actuellement installée ou qu'il n'y aura pas des pertes de fonctionnalité ou les interruptions de service entraînées par de telles mises à jour.

## **7.3 Résiliation**

- a. Colligeres se réserve le droit de mettre fin à tout programme ou plan « Beta », en tout temps, et sans motif ni préavis. Colligeres peut, à sa discrétion, convertir les serveurs « Beta » en Plan de services de son choix. Pour mettre fin aux services fournis par Colligeres et éviter l'augmentation des frais encourus lors du passage au Plan de services choisi par Colligeres, le Bénéficiaire doit mettre fin à son Compte conformément aux dispositions de résiliations figurant à l'article 5 de cette Entente.

## **8. MATÉRIAUX, DONNÉES, LOGICIELS OU PRODUITS**

### **8.1 Prêt à l'hébergement**

- a. Tout matériel, donnée, logiciel ou produit que vous transmettez à Colligeres dans le cadre des Services de Colligeres doit être prêt à l'hébergement, ce qui signifie que son état et sa forme font en sorte qu'aucune manipulation ou vérification supplémentaire n'est requise de la part de Colligeres. Colligeres peut rejeter les données, logiciels ou produits du Bénéficiaire qui, du point de vue raisonnable de Colligeres, ne sont pas prêts à l'hébergement.

### **8.2 Rejection**

- a. Colligeres peut, à son entière discrétion, rejeter tout matériel, donnée, logiciel ou produit que le Bénéficiaire a téléchargé, tenté de télécharger, ou demandé à télécharger sur l'un des serveurs de Colligeres. Colligeres avertira le Bénéficiaire de ce rejet et donnera au Bénéficiaire une occasion de modifier les matériaux, données, logiciels ou produits en question pour qu'ils satisfassent aux exigences de Colligeres.

### **8.3 Logiciel malveillant**

- a. Aucun matériel, donnée, logiciel ou produit que le Bénéficiaire télécharge sur les serveurs de Colligeres ne doit contenir de logiciel malveillant, ce qui inclut les dispositifs de désactivation, logiciels de crash, bombes à

retardement, chevaux de Troie, vers, virus et autres mécanismes qui pourraient provoquer l'arrêt des serveurs ou avoir un impact négatif sur ceux-ci.

- b. La tentative de télécharger ou le fait de demander le téléchargement d'un logiciel malveillant sur les serveurs de Colligeres constitue une violation substantielle de cette Entente.

#### **8.4 Contrôle des données**

- a. Le Bénéficiaire nomme Colligeres à titre de contrôleur des données pour tout texte, son, vidéo, image et logiciel que le Bénéficiaire fournit à Colligeres.
- b. Le Bénéficiaire consent et autorise Colligeres et Microsoft (et ses fournisseurs de services et sous-traitants) à accéder et divulguer aux organismes d'application de la loi ou à toute autre autorité gouvernementale, les données du Bénéficiaire, concernant le Bénéficiaire ou relatif au Bénéficiaire, incluant le contenu de ses communications (ou de donner accès aux organismes d'application de la loi ou à toute autre autorité gouvernementale à de telles données). Le Bénéficiaire doit aviser chacun de ses utilisateurs individuels des Services que leurs données peuvent être traitées aux fins de divulgation aux organismes d'application de la loi ou à toute autre autorité gouvernementale et le Bénéficiaire doit obtenir le consentement de chacun des utilisateurs à cet effet.

### **9. GARANTIE LIMITÉE, LIMITATION DE DOMMAGES-INTÉRÊTS**

#### **9.1 Garantie**

- a. LES SERVICES SONT VENDUS ET/OU FOURNIS AVEC LA GARANTIE DU FABRICANT, LE CAS ÉCHÉANT. COLLIGERES N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUE LES SERVICES VENDUS ET/OU FOURNIS EN VERTU DES PRÉSENTES NE CONTIENNENT PAS D'ERREURS DE PROGRAMMATION ET QU'ILS FONCTIONNERONT SANS INTERRUPTION, OMISSION OU DÉFAUT, NI QU'AUCUNE ERREUR NE SERA DÉCOUVERTE, OU QUE LES ERREURS DÉCOUVERTES SERONT CORRIGÉES.
- b. COLLIGERES N'OFFRE AUCUNE AUTRE GARANTIE, ORALE OU ÉCRITE, EXPRESSE OU IMPLICITE.
- c. LE BÉNÉFICIAIRE EST ENTIÈREMENT RESPONSABLE DE L'USAGE QUI EST FAIT DES PRODUITS ET SERVICES VENDUS OU FOURNIS AUX PRÉSENTES. COLLIGERES NE DÉCLARE ET NE GARANTIT D'AUCUNE MANIÈRE QUE LES PRODUITS ET SERVICES QU'ELLE VEND ET/OU QU'ELLE FOURNIT (I) PEUVENT ÊTRE UTILISÉS EN LES COMBINANT DE LA MANIÈRE DONT ELLE EST ENVISAGÉE PAR LE BÉNÉFICIAIRE; OU (II) QU'ILS RÉPONDENT AUX EXIGENCES OPÉRATIONNELLES OU TECHNIQUES DU BÉNÉFICIAIRE, OU À SES BESOINS PROFESSIONNELS, MÊME SI LE BÉNÉFICIAIRE A AVISÉ COLLIGERES DE TELS BESOINS ET EXIGENCES.
- d. COLLIGERES NE FAIT AUCUNE ALLÉGATION QUANT À LA PERTINENCE OU À LA JUSTESSE DES LOGICIELS, DES SERVICES OU DES DONNÉES QU'ELLE FOURNIT EN VERTU DES PRÉSENTES POUR QUELQUE USAGE QUE CE SOIT, ET N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE; CELA INCLUT LA QUALITÉ MARCHANDE ET L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU QUE L'UTILISATION QUE LE BÉNÉFICIAIRE EN FAIT NE PORTERA AUCUNE ATTEINTE À DES BREVETS, DROITS D'AUTEUR, MARQUES DE COMMERCE OU AUTRES DROITS DE TIERCES PARTIES.

## 9.2 Responsabilité

- a. Dans la mesure permise par la loi applicable, et ce, peu importe le fondement juridique de la réclamation, aucune des parties, ni ses filiales ou fournisseurs, ne sera tenu responsable pour les dommages indirects (y compris, sans limitation, les dommages consécutifs, spéciaux ou accessoires, les dommages pour perte de profits ou revenus, perte d'exploitation ou perte d'informations professionnelles) découlant de cette Entente, même si elle est avisée de l'éventualité de tels dommages ou que ceux-ci étaient raisonnablement prévisibles. Dans toute mesure permise par la législation applicable et nonobstant toutes dispositions contraires dans l'Entente, vous acceptez que la responsabilité cumulative, globale, maximale et totale de Colligeres pour toutes réclamations, demandes, amendes, pénalités, actions, causes d'actions, requêtes, poursuites, jugements, dommages, coûts associés à la responsabilité civile, dépenses, préjudices ou pertes, tant pour le passé, le présent et l'avenir, y compris des honoraires d'avocat raisonnables découlant de cette Entente ou reliés à celle-ci, se limite aux dommages réels et directs et n'excède en aucun cas, pour l'ensemble de toutes les créances de toutes les Personnes, le total des montants que le Bénéficiaire a réellement versés à Colligeres en vertu de cette Entente dans les douze (12) mois précédant une telle réclamation.
- b. Le Bénéficiaire reconnaît et accepte que ses recours ainsi que la responsabilité de Colligeres et de ses vendeurs et concédants sont davantage limités pour certains Services par l'ACCORD DE NIVEAU DE SERVICE, les CONDITIONS DE LICENCE UTILISATEUR FINAL applicables et le MICROSOFT CLOUD AGREEMENT.
- c. De plus, les Bénéficiaires des Services en ligne Microsoft, reconnaissent que Microsoft a le droit de suspendre ou terminer les Services pour des raisons légales ou règlementaires, ou selon les conditions et les termes énoncés dans le MICROSOFT CLOUD AGREEMENT. Advenant une telle suspension ou terminaison par Microsoft, le Bénéficiaire n'aura droit à aucune réclamation à l'égard de Colligeres pour les dommages ou les pertes de profits résultant d'une telle suspension ou terminaison. En outre, Colligeres sera autorisée à facturer le Bénéficiaire pour les Services qu'il a commandés préalablement à toute suspension ou terminaison.

## 9.3 Contenu de l'information et des données

- a. Le Bénéficiaire est entièrement responsable du contenu des informations et des données passant par le réseau de Colligeres ou utilisant les Services et de toute activité que le Bénéficiaire mène à l'aide des Services.

## 10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE COLLIGERES

### 10.1 Droits de propriété intellectuelle

- a. À l'exception des droits expressément accordés par les présentes, cette Entente ne transfère au Bénéficiaire aucune propriété ni aucun droit de propriété, intellectuelle ou autre, sur les Actifs de propriété intellectuelle de Colligeres. Tout droit, titre ou intérêt pour quelque produit ou Service que Colligeres fournit au Bénéficiaire est la propriété exclusive de Colligeres, ses vendeurs et ses concédants. Ces produits et Services ne sont destinés qu'à l'utilisation du Bénéficiaire en lien avec les Services.
- b. Le Bénéficiaire ne doit pas enlever, modifier ou masquer les droits d'auteur, les marques de commerce ou autres avis de propriété exclusive contenus dans ou sur les Services. Le Bénéficiaire n'a aucun droit en vertu de cette Entente d'utiliser toute marque de commerce, logos, ou autre avis de propriété exclusive de Microsoft ou Colligeres

de quelque façon que ce soit. Pour obtenir de l'information sur les marques de commerce de Microsoft, incluant une liste des marques de commerce actuelles, voir <http://www.Microsoft.com/trademarks>. Le Bénéficiaire ne doit pas entreprendre d'action susceptible d'interférer ou de diminuer les droits, titres et/ou intérêts dans les marques de commerce ou les noms commerciaux de Colligeres ou Microsoft (ou les fournisseurs de Colligeres ou Microsoft).

- c. « COLLIGERES » est une marque de commerce enregistrée utilisée sous licence par Colligeres Inc. en relation avec les Services.

## **10.2 Information provenant du Bénéficiaire**

- a. Par les présentes, le Bénéficiaire déclare et garantit à Colligeres son droit d'utiliser tout contenu breveté, soumis à des droits d'auteur ou étant la propriété d'autrui et toute marque de commerce utilisée, postée ou transférée de quelque manière par le Bénéficiaire sur ou par les serveurs de Colligeres.

## **11. MATÉRIEL INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET LOGICIELS**

- a. L'accès à des téléphones, des services de téléphonie, des ordinateurs, des logiciels, du matériel informatique et de tout autre service nécessaire pour accéder aux Services relève de la responsabilité du Bénéficiaire. Colligeres ne fait aucune représentation, n'offre aucune garantie et ne donne aucune assurance que l'équipement du Bénéficiaire est compatible avec les Services.

## **12. INDEMNISATION**

- a. Le Bénéficiaire doit indemniser, prendre fait et cause pour, et tenir Colligeres (et ses filiales, sociétés affiliées, représentants, employés, mandataires, vendeurs et concédants) à l'abri de tout préjudice pour toute Réclamation (incluant les Réclamations venant d'un tiers) découlant de, ou en lien avec, quelque violation de l'Entente faite par le Bénéficiaire, ou en relation avec toute activité menée par le Bénéficiaire à l'aide des Services, ou de quelque manière, en lien avec les produits ou services du Bénéficiaire.

## **13. COMMUNICATION DES INFORMATIONS AUX TIERS FOURNISSEURS**

- a. Le Bénéficiaire accepte et consent à la divulgation de son nom et adresse aux Tiers fournisseurs comme faisant partie intégrante de leur droit de vérifier le respect par Colligeres des ententes conclues entre eux.
- b. Le Bénéficiaire accepte et consent à ce que Colligeres et Microsoft puissent collecter, utiliser, transférer, divulguer ou autrement traiter les données du Bénéficiaire, incluant les données à caractère personnel, tel que prévu par les présentes ou par tous documents connexes, notamment ceux intégrés aux présentes par renvoi.
- c. De plus, le Bénéficiaire accepte et consent à ce que Microsoft et Colligeres puissent transmettre directement des communications en lien avec les conditions et les termes de cette Entente ou tous documents intégrés aux présentes par renvoi ou pour l'opération ou la livraison des Services.

## **14. RÉSILIATION PAR UN TIERS FOURNISSEUR**

- a. Dans l'éventualité où un Tiers fournisseur d'un ou plusieurs Services résilie l'entente de service applicable, en tout ou en partie, y compris en ce qui concerne les Services individuels, Colligeres pourra résilier cette Entente, en tout ou en partie, y compris la résiliation uniquement des Services fournis en vertu de l'entente de service résiliée par le Tiers fournisseur, sans aucune autre obligation. Suivant la résiliation de cette Entente conformément à cet article 14, Colligeres pourra résilier les Contrats de licence d'utilisateurs finaux, en tout ou en partie, dans la mesure où ils sont affectés par la résiliation de l'entente de service par le Tiers fournisseur, y compris en ce qui concerne les Services individuels.

## **15. DIVERS**

### **15.1 Genre et nombre**

- a. Dans cette Entente, sauf en cas d'incompatibilité du contexte, les mots au singulier désignent aussi le pluriel et inversement, et les mots masculins ou féminins incluent tous les genres.

### **15.2 Calcul des délais**

- a. Dans le calcul des délais aux termes de cette Entente, le premier jour du délai n'est pas compris, mais le dernier jour est inclus. De plus, tous les jours qui ne sont pas des Jours ouvrables sont comptés. Cependant, si le dernier jour du délai n'est pas un jour ouvrable, le délai est prolongé jusqu'au prochain Jour ouvrable.

### **15.3 Défaut par expiration du délai**

- a. La simple expiration du délai dans l'exécution des dispositions de cette Entente par toute Personne aura pour effet de mettre cette Personne en défaut, conformément aux dispositions du Code civil.

### **15.4 Intégralité de l'Entente**

- a. Cette Entente constitue l'intégralité de l'entente entre les parties aux présentes eu égard à leur contenu. Cette Entente est destinée à abroger, remplacer ou annuler toute autre entente ou tout accord préalable entre Colligeres et le Bénéficiaire.

### **15.5 Exemption**

- a. Sous réserve des obligations pécuniaires, cette Entente et vos obligations en vertu de celle-ci ne seront pas affectées ou compromises si Colligeres ne parvient pas à remplir ses obligations en vertu des présentes ou si elle tarde à le faire, dans les cas où de tels délais ou incapacités sont causés par des raisons ou des circonstances sur lesquelles Colligeres n'a aucun contrôle (incluant tout conflit de travail, grève ou lock-out, tierces parties et défaillance d'Internet) et Colligeres sera libérée de ses obligations en vertu de la présente Entente en raison desdites circonstances.

### **15.6 Continuation**

- a. Les articles 9, 10, 12 et 15 de l'Entente continueront à produire leurs effets après la résiliation de la présente Entente.

### **15.7 Modifications**

- a. À moins de dispositions expresses à l'effet contraire aux présentes, y compris à l'article 2 et à l'article 6.6 de la présente EDS, aucun autre changement ne liera les Parties à moins qu'il ne soit écrit et accepté par les représentants autorisés des deux Parties.
- b. De plus, et nonobstant ce qui précède, le Bénéficiaire reconnaît et accepte que Microsoft puisse modifier les Services, ou puisse sortir une nouvelle version des Services en tout temps et pour toute raison, y compris, mais sans limitation, pour satisfaire les besoins des consommateurs ou autrement s'adapter en fonction de la concurrence, pour se conformer à un règlement du gouvernement, une ordonnance, une loi, ou pour promouvoir l'innovation dans ses produits offerts. Microsoft se réserve le droit d'ajouter de nouvelles caractéristiques et fonctionnalités ou d'enlever des caractéristiques ou des fonctionnalités existantes des Services.

### **15.8 Caractère dissociable**

- a. Chacune des dispositions de l'Entente est distincte et dissociable et une déclaration de nullité ou d'inapplicabilité de toute disposition ou partie des présentes par un tribunal compétent n'a aucune incidence sur la validité ou la force exécutoire des autres dispositions des présentes, sous réserve des dispositions de l'article 1438 du Code civil.

### **15.9 Renonciation**

- a. Aucune renonciation à quelque disposition de cette Entente ne sera valide si elle n'est pas faite par écrit par la partie visée. Aucune renonciation à quelque disposition de cette Entente ne constituera une renonciation à quelque autre disposition ni une renonciation continue, sauf disposition contraire expresse. Tout défaut de l'une ou l'autre des parties aux présentes, à tout moment, d'insister sur la stricte exécution de toute stipulation contenue dans cette Entente ne représente aucunement une renonciation à ses droits d'insister sur la stricte exécution de celle-ci ou de toute autre stipulation contenue dans les présentes pour le futur.

### **15.10 Cession**

- a. Sauf autres dispositions expresses prévues aux présentes, ni cette Entente ni aucun autre des droits ou obligations d'une des parties aux présentes ne peuvent être cédés en tout ou en partie. Les cessions ou les transferts dégagent Colligeres de toutes les obligations nées des présentes.
- b. Si le Bénéficiaire est une personne morale, tout changement de contrôle juridique ou de contrôle de fait (d'après le sens de ces expressions en vertu des lois fiscales) de sa part sera considéré comme une cession et par conséquent comme une violation substantielle de cette Entente.

### **15.11 Successeurs et ayants droit**

- a. Cette Entente lie les parties aux présentes et s'applique en leur faveur et à l'avantage de leurs héritiers, exécuteurs, liquidateurs, administrateurs, successeurs et ayants droit autorisés respectifs.

**15.12 Avis**

a. Sauf autres dispositions expresses prévues aux présentes, Tout avis ou autre communication exigée ou autorisée par les présentes doit être fait par écrit et donné :

lorsqu'adressé à Colligeres, à : [legal@colligeres.com](mailto:legal@colligeres.com) ou par courrier recommandé à l'adresse mentionnée précédemment;

lorsqu'adressé au Bénéficiaire, à l'adresse de courriel du contact administratif fourni par le Bénéficiaire, ou sur le Portail.

**15.13 Règlement des différends**

a. Tout différend, réclamation ou controverse entre vous et Colligeres sera exclusivement soumis aux tribunaux de la province de Québec.

**15.14 Loi applicable**

a. Cette Entente sera régie et interprétée selon les lois en vigueur dans la province de Québec et au Canada, sans égard à tout article relatif aux conflits de juridictions.

**15.15 Langue**

a. Certains annexes et documents incorporés par renvoi au présent contrat sont rédigés en anglais, du consentement des parties.

**EN FOI DE QUOI, EN CLIQUANT « J'ACCEPTÉ »,** les parties aux présentes ont signé la présente Entente par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés.

Dernière mise à jour : Novembre 2017

**ANNEXE A**

**CONDITIONS DE LICENCE UTILISATEUR FINAL****CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES LOGICIELS MICROSOFT**

Le présent document régit l'utilisation des logiciels Microsoft, y compris les logiciels et supports associés, les documents imprimés, la documentation « en ligne » ou sous forme électronique (ci-après, individuellement et collectivement, les « Produits ») fournis par Insérer le nom de la société (ci-après le « Client »). Les Produits n'appartiennent pas au Client et leur utilisation est soumise à des droits et restrictions dont le Client doit vous informer. Vous êtes autorisé à utiliser les Produits en vertu du contrat qui vous lie au Client et sous réserve que vous compreniez, observiez et acceptiez les conditions générales suivantes, que le Client n'est en aucun cas autorisé à modifier, adapter ou amender.

**1. DEFINITIONS.**

« Logiciel Client » désigne un logiciel installé sur un Dispositif pour rendre les Produits accessibles ou utilisables depuis ledit Dispositif.

« Dispositif » désigne tout ordinateur, poste de travail, terminal, PC portable, pager, téléphone, PDA, smartphone, serveur ou tout autre matériel sur lequel le logiciel peut être installé pour permettre à l'Utilisateur Final d'interagir avec le Produit.

« Utilisateur Final » désigne une personne morale ou physique à laquelle le Client fournit des Services Logiciels directement, ou par l'intermédiaire d'un Revendeur de Services Logiciels.

« Logiciels Redistribuables » désigne les logiciels décrits au Paragraphe 4 (« Utilisation des Logiciels Redistribuables ») ci-dessous.

« Services Logiciels » désigne les services que le Client vous fournit pour accéder aux Produits, les afficher, les exécuter ou interagir directement ou indirectement avec les Produits d'une quelconque autre manière. Le Client doit fournir ces services à partir d'un ou de plusieurs centres de données en ligne, via un réseau téléphonique ou un réseau privé, sur la base d'une location, d'un abonnement ou de services, qu'il reçoive ou non une rémunération en contrepartie. Les Services Logiciels excluent tout service impliquant l'installation d'un Produit directement sur un dispositif d'un Utilisateur Final pour permettre à ce dernier d'interagir avec ledit Produit.

**2. PROPRIÉTÉ DES PRODUITS.** Microsoft Corporation ou l'un de ses affiliés (collectivement désignés « Microsoft ») concède les Produits sous licence au Client. Les Produits Microsoft sont protégés par des droits d'auteur et d'autres droits de propriété intellectuelle. Les Produits et autres éléments de ces Produits, y compris, sans limitation, toute image, photographie, animation, musique, tout élément vidéo ou sonore et tout texte et applet intégrés aux Produits, appartiennent à Microsoft ou à ses fournisseurs. Vous n'êtes pas autorisé à supprimer, modifier ou masquer les mentions de droits d'auteur, de marques commerciales ou d'autres droits de propriété figurant dans ou sur les Produits. Les Produits sont protégés par les lois et les traités internationaux en matière de droits d'auteur, ainsi que par les autres lois et traités en matière de propriété intellectuelle. La détention, l'accès ou l'utilisation des Produits ne vous confère aucun droit de propriété sur les Produits, ni aucun droit de propriété intellectuelle.

**3. UTILISATION DU LOGICIEL CLIENT.** Vous n'êtes autorisé à utiliser le Logiciel Client installé sur vos Dispositifs qu'en conformité avec le contrat conclu avec votre Client et les termes du présent document, et uniquement avec les Services Logiciels fournis par le Client. Les conditions du présent document annulent et remplacent irrévocablement et définitivement celles de tout Contrat de Licence Utilisateur Final Microsoft qui pourrait vous être présenté au format électronique au cours de l'installation et/ou utilisation du Logiciel Client.

**4. UTILISATION DES LOGICIELS**

**REDISTRIBUABLES.** Dans le cadre de l'utilisation des Services Logiciels que vous fournit le Client, vous pourrez avoir accès à des outils et à du code logiciel échantillons, redistribuables et/ou de développement logiciel (individuellement et collectivement, les « Logiciels Redistribuables »). Vous êtes autorisé à utiliser, copier et/ou installer le Logiciel Redistribuable uniquement en conformité avec les conditions du contrat conclu avec votre Client et les termes du présent document et/ou du contrat conclu avec votre Client.

**5. COPIES.** Vous n'êtes pas autorisé à effectuer des copies des Produits en dehors (a) d'une copie du Logiciel Client sur votre Dispositif, telle qu'autorisée par le Client ; et (b) des éventuelles copies de certains Logiciels Redistribuables conformément au Paragraphe 4 (Utilisation des Logiciels Redistribuables). À l'expiration ou la résiliation de votre contrat avec le Client, sur demande du Client ou si vous cédez votre Dispositif à une tierce personne ou entité, selon lequel de ces événements intervient en premier, vous vous engagez à effacer ou détruire toutes les copies du Logiciel Client et/ou des Logiciels Redistribuables en votre possession. Vous n'êtes pas autorisé à reproduire les documents imprimés qui accompagnent les Produits.

**6. LIMITATIONS RELATIVES À LA RECONSTITUTION DE LA LOGIQUE, À LA DÉCOMPILATION ET AU DÉSASSEMBLAGE.** Vous n'êtes pas autorisé à reconstituer la logique des Produits, à les décompiler ou à les désassembler, sauf si la réglementation applicable autorise ces opérations nonobstant la présente limitation.

**7. INTERDICTION DE LA LOCATION.** Vous n'êtes autorisé à louer, prêter, gager ou encore transférer ou distribuer les Produits, directement ou indirectement, à aucun tiers et vous ne devez autoriser aucun tiers à accéder aux et/ou utiliser les fonctionnalités des Produits, excepté à la seule fin d'accéder aux fonctionnalités des Produits sous la forme de Services Logiciels conformément aux conditions du présent contrat et de tout contrat entre vous et le Client.

**8. RESILIATION.** Sans préjudice de tous autres droits, le Client pourra résilier vos droits à utiliser les Produits si vous ne respectez pas les présentes conditions générales. À la résiliation ou à l'expiration du contrat entre vous et le Client ou du contrat entre le Client et Microsoft en vertu duquel les Produits vous sont concédés sous licence, vous devrez cesser d'accéder aux Produits et/ou de les utiliser et détruire toutes les copies des Produits en votre possession (y compris l'ensemble de leurs composants) dans les trente (30) jours suivant la résiliation de votre contrat avec le Client.

**9. ABSENCE DE GARANTIES, RESPONSABILITÉS ET RECOURS DE MICROSOFT.** Dans toute la mesure permise par la réglementation applicable, Microsoft et/ou ses fournisseurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables de tout dommage et recours, de quelque nature que ce soit, découlant de, ou lié de quelque

**ANNEXE A**

manière que ce soit aux Services Logiciels. Les garanties et responsabilités sont du fait du Client uniquement et en aucun cas du fait de Microsoft, de ses affiliés ou de ses filiales.

**10. SERVICES DE SUPPORT TECHNIQUE.** Tout le support technique des Services Logiciels vous sera fourni par le Client ou un tiers pour le compte du Client et non par Microsoft, ses fournisseurs, ses affiliés ou ses filiales.

**11. ABSENCE DE TOLÉRANCE AUX PANNES.** Les Produits ne sont ni tolérants aux pannes, ni garantis exempts d'erreurs ou d'interruptions. Vous n'êtes pas autorisé à utiliser les Produits dans une application ou situation dans laquelle les défaillances des Produits peuvent provoquer la mort, des préjudices corporels ou de graves dommages matériels ou à l'environnement (« Utilisation à Risque »).

**12. RESTRICTIONS À L'EXPORTATION.** Les Produits sont soumis à la réglementation américaine en matière d'exportation. Le Client doit respecter toutes les lois et réglementations applicables, y compris les réglementations en matière d'exportation (EAR, Export Administration Regulations) en vigueur aux États-Unis, les réglementations internationales en matière de ventes d'armes (ITAR, International Traffic in Arms Regulations), ainsi que les restrictions imposées par le gouvernement des États-Unis d'Amérique et d'autres pays concernant les utilisateurs finaux, les utilisations finales et les pays destinataires. Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site <http://www.microsoft.com/exporting/>.

**13. RESPONSABILITÉ POUR RUPTURE DE CONTRAT.** En plus de l'ensemble des responsabilités qui vous incombent envers le Client, vous reconnaissez que vous serez légalement responsable envers Microsoft directement en cas de rupture des présentes conditions générales.

**14. DIVULGATION D'INFORMATIONS.** Vous êtes tenu de permettre au Client de divulguer toute information requise par Microsoft en vertu du Contrat du Client. Microsoft sera le tiers bénéficiaire de votre contrat avec le Client et sera en droit de faire exécuter les stipulations dudit contrat et de vérifier que vous en respectez les termes.

